

FICHE D'INSCRIPTION FAMILIALE 2012/2013

Madame, Monsieur (Nom & prénom des parents) _____

Adresse et facturation _____

déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP.

L'académie de musique et de danse de la CCMP est un établissement d'enseignement artistique spécialisé. Il n'est pas possible de modifier ou d'adapter les horaires des différents cours proposés en fonction des autres activités de loisirs.

N° tél pour recevoir SMS : _____ (1 seul n°)

Tél domicile _____ e-mail _____ @ _____

Mère portable _____ travail e-mail _____ @ _____

Père portable _____ travail e-mail _____ @ _____

Si autre adresse pour envoi de courrier : Madame ou Monsieur _____

Adresse _____

Nom(s) et prénom(s) des élèves inscrits à l'Académie :

J'autorise le responsable de l'Académie, à faire donner tous les soins nécessaires ou à faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente à mon enfant, en cas de nécessité approuvée par le médecin.

Nom du médecin traitant : _____ **tél :** _____

J'autorise mon (mes) enfant(s) mineur(s), à participer aux activités de l'Académie dans les locaux ou en extérieur ;

Droit à l'image : demande d'autorisation à des fins pédagogiques et éducatives

Nous soussignés (nom et prénom des parents ou tuteurs) _____

autorisons l'académie de musique et de danse de la CCMP à photographier ou à filmer l' (les) élève(s) noté(s) ci-dessus.

La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue.
Cette autorisation ne concerne que l'année scolaire 2012/2013.

Lu et approuvé le _____ signature(s) parent(s) _____

Paiement des cotisations

Le règlement des cotisations à l'ordre du Trésor Public est à envoyer directement à la Perception de Miribel.

Le montant des cotisations, ainsi que la périodicité, sont fixés par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (grille tarifaire 12/13 à consulter au secrétariat ou sur le site de la CCMP).

L'inscription s'accompagne de l'engagement annuel du paiement des cotisations.

Les versements s'effectuent en quatre fois, directement à la Perception de Miribel, sur avis de paiement.

Lors d'une première inscription en éveil musical ou éveil danse, l'inscription est définitive au 30 septembre de l'année scolaire en cours avec engagement annuel. Dans le cas contraire, un courrier sera adressé au Directeur.

Toute modification de domicile doit être signalée à la direction par courrier.

En cas de décision d'arrêt des cours, les parents ou tuteurs doivent avertir par courrier motivé, pour clore le dossier administratif.

Cette démarche ne supprime pas l'obligation de règlement des cotisations annuelles

(dérogations admises pour les motifs valables, accordées par la commission culture de la CCMP : déménagement, maladie, accident ... dans ce cas, le trimestre entamé est dû).

Toute demande de réinscription ou de nouvelle inscription sera validée par courriel après

- Confirmation dans l'activité et le cursus choisi.
- Consultation des horaires de cours collectifs.

Les frais de dossier sont redevables au trésor public dès la confirmation d'inscription.

Lu et approuvé le _____ signature(s) parent(s) _____